

T2.3.1 ACTION PLAN (versione francese)

La coopération au cœur de la Méditerranée
La cooperazione al cuore del Mediterraneo

Introduction

Comme souligné dans les autres parties du projet, la naissance d'une coopérative de territoire représente le résultat d'un processus génératif qui se développe à partir de facteurs internes et / ou externes de nature économique, sociale et / ou environnementale. Ces «déclencheurs» influencent le processus de mise en place de la coopérative de territoire de différentes manières, donnant d'une communauté à une autre en fonction de la capacité des différents acteurs locaux (publics et privés) à agir et à partager les moyens et les fins de l'action entrepreneuriale pour satisfaire des besoins et intérêts de leur communauté de référence.

En général, malgré ces différences, il est possible de mettre en évidence en quoi le processus génératif qui est à la base du démarrage d'une coopérative territoire repose essentiellement sur une activité «Animation» et «Coaching & Mentoring». Ces deux activités sont à leur tour divisées en quatre phases totales, deux pour chacune.

L'activité «Animation» consiste en une première phase consacrée au développement de l'idée initiale qui sous-tend la coopérative de territoire. Dans cette phase, un groupe de sujets fait la promotion des besoins identifiés dans la communauté en développant une nouvelle vision du contexte local.

La deuxième phase de l'animation est consacrée au processus de construction communautaire, dans lequel les promoteurs entament un chemin d'implication active de la communauté visant à construire de nouveaux réseaux de relations entre ses membres, à renforcer la cohésion locale et le sentiment d'identité et d'appartenance à ses membres. propre territoire.

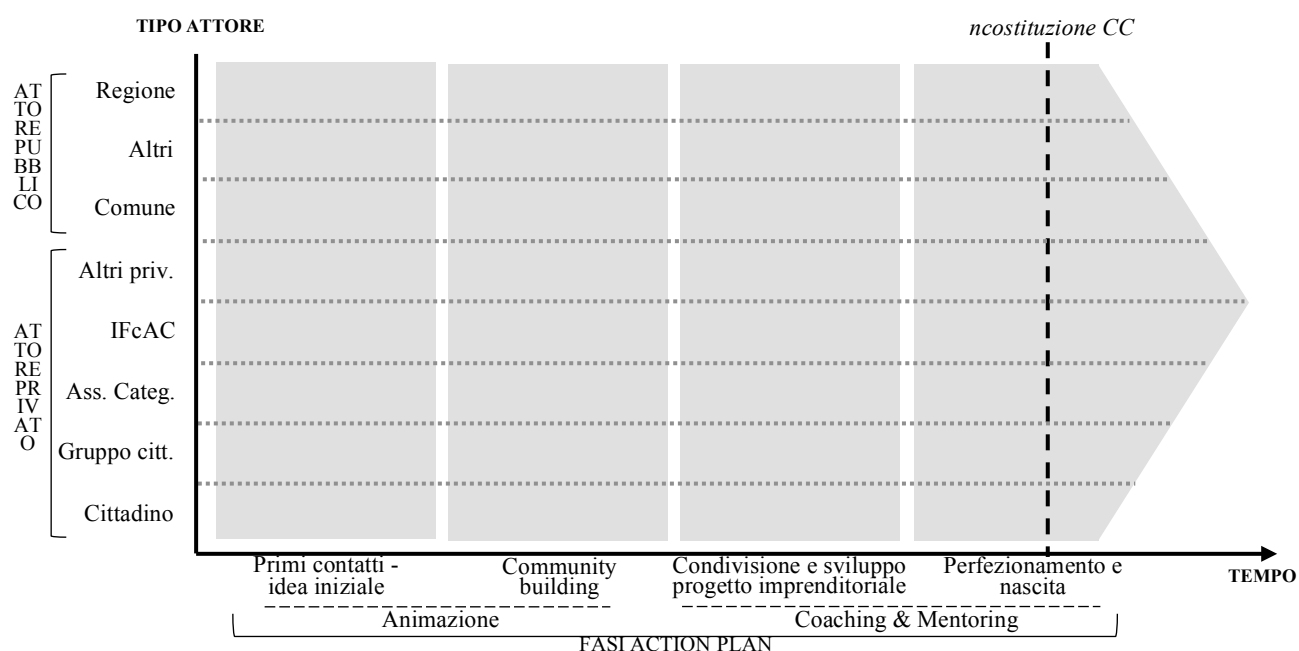
L'activité «Coaching & Mentoring» concerne le passage de la conception du projet et de l'activation communautaire au partage et au développement du projet d'entreprise. Dans cette troisième phase, les objectifs à atteindre sont identifiés et discutés et, à travers un processus de co-planification entre toutes les parties impliquées, les actions à entreprendre et les modes opératoires sont définis.

Enfin, la quatrième phase est consacrée à la consolidation et à la formalisation du projet entrepreneurial, ce qui, en pratique, correspond à la mise en place de la coopérative de territoire. Cette phase comprend également celles qui accompagnent le démarrage des activités, qui doivent être `` comprises `` par la communauté dans laquelle la coopérative opère et générer des retombées positives (ex: nouveaux emplois, nouveaux services, nouveaux modes de fonctionnement) au sein de la communauté.

Ces quatre étapes sont présentées dans le tableau.

En général, la réalisation de ces quatre phases voit la participation de plusieurs acteurs locaux (publics et privés) qui, à travers un processus d'interaction, de dialogue et de collaboration entre eux, favorisent l'auto-entrepreneuriat de la même communauté et de la start-up et établissement de l'idée d'entreprise. Cependant, bien que ce processus soit généralement partagé au sein de la communauté et implique l'intervention de sujets également extérieurs à la communauté, la mise en place d'une coopérative de territoire se fait avec des temps et des méthodes différents d'un territoire à l'autre en fonction de celui des différents acteurs publics et privés. sont impliqués le promoteur du processus de démarrage de la coopérative de territoire, mais aussi des diversités sociales, culturelles, institutionnelles et économiques locales qui peuvent contribuer à influencer (positivement ou négativement) le projet entrepreneurial.

Tableau – Processus de mise en place d'une coopérative de territoire



autres pub. : = comunità montana, GAL, ecc.

autres privé= Fondation, association culturelle, pro loco

IFaAP = Institution financière associée Association professionnelle

Permettre à une coopérative de territoire de réaliser son potentiel, apportant ainsi une contribution importante à la relance de sa communauté de référence, à partir du schéma présenté dans le tableau XX - et des différents types d'acteurs existants et de leur volonté de prendre en charge la promotion de la co - la planification des voies et des nouvelles formes d'économie collaborative - 9 plans d'action différents sont proposés ci-dessous pour la naissance du projet entrepreneurial coopératif communautaire, son renforcement et son plein développement.

Ces plans d'action se concentrent donc sur les principales combinaisons possibles auxquelles les coopératives communautaires peuvent faire face à partir du type d'acteurs impliqués et des besoins auxquels ils souhaitent répondre.

Sur la base de cette approche, 9 plans d'action ont été identifiés pour la mise en place d'une coopérative communautaire et sont présentés ci-dessous.

Enfin, un dixième plan d'action est plutôt spécifique aux coopératives communautaires nées pendant la pandémie due à Covid-19.

Tableau XX - Aperçu des différents plans d'action pour démarrer une coopérative communautaire

Action Plan	Premier contact	Idée initiale	Community building	Partage e développement de projets commerciaux	Perfection et naissance
1	Municipalité	Production / gestion de biens ou services d'intérêt général	Stimuler la participation à travers des rencontres publiques et / ou des parcours d'information à destination de ses habitants	Identification des acteurs à impliquer; Comparaison sur le projet et mise en œuvre de tout changement; Identification et planification des phases à réaliser	Formalisation du projet d'entreprise; Création de la coopérative de territoire
2	Région	Actions d'accompagnement et de soutien à la création de coopératives des territoires ; Publication d'appels d'offres visant à collecter et financer des idées et des projets d'acteurs locaux;	Développement de parcours d'information / formation et animation territoriale; Création de mémorandums d'accord entre différentes parties prenantes	Facilitateur et guide des processus participatifs entre les organismes publics, les citoyens et les organisations économiques et sociales	Mise en œuvre des réglementations régionales; Mise à disposition de ressources dédiées
3	ANCI	Actions d'accompagnement et de soutien à la création de coopératives des territoires	Développement de chemins d'information; actions d'animateur et guide des processus participatifs entre les organismes publics et les citoyens fonction de connexion entre acteurs locaux et supra-locaux	Mise en place d'activités de formation destinées aux citoyens et aux administrations publiques	Renforcer les réseaux de relations existants et en créer de nouveaux; activités promotionnelles
4	GAL/ Communauté de montagne	Communauté de montagne Promoteurs directs d'interventions / actions pour la construction de projets de développement communautaire	Organisations de communication publique et de table de travail pour identifier les acteurs, les ressources et les besoins du territoire	Construction de moments / espaces d'interaction sociale à destination de la communauté et thématiques à destination des opérateurs économiques locaux	Appels d'offres pour le démarrage Fourniture de biens publics et d'infrastructures
5	Pro Loco/ Les associations	Actions de valorisation et de sauvegarde des spécificités locales (tangibles et immatérielles)	Renforcer le tissu social en s'appuyant sur son capital social	Fonction: - éducatif,, - d'incubation du projet d'entreprise	Rôle de connexion entre les acteurs internes et externes de la communauté

6	Association professionnelle	Actions d'accompagnement et de soutien à la création de coopératives des territoires	Actions d'accompagnement et de soutien à la création de coopératives des territoires Analyse des besoins et réalisation de rencontres entre acteurs locaux; Diffusion des valeurs coopératives; Cours de formation	Des activités de formation spécifiques pour consolider l'idée de projet, pour acquérir / renforcer des compétences managériales et des outils opérationnels	Actions individuelles de coaching et de tutorat; mise en réseau de divers projets commerciaux; partage des modes opératoires et des actions à mener dans les différents territoires.
7	IFaAP	Actions d'accompagnement et de soutien à la création de coopératives des territoires	Publication d'appels d'offres visant à financer le travail d'autonomisation locale et le développement de l'idée d'entreprise	Organisation et gestion des formations	Mise en place de fonds spécifiques; Décaissements de différents instruments financiers;
8	Coopérative	Évolution du modèle coopératif pour renforcer les actions locales	Actions d'implication des acteurs publics et privés pour étendre ou développer de nouvelles activités	Mise à l'échelle des actions et agrégation des ressources disséminées sur tout le territoire	Agence de développement local comme modèle pour définir et mettre en œuvre des stratégies de développement local pour accroître la compétitivité de l'ensemble de la communauté
9	Citoyens individuels	Développer de nouvelles activités économiques et / ou services pour la population	Construction et promotion de lieux d'interaction et de cohésion sociale	Animation territoriale et diffusion des avantages du processus participatif et de l'idée d'entreprise.	Augmentation des compétences des membres de la communauté et préparation des actions à mener

PLAN D'ACTION 1 – Municipalités

Le premier cas concerne le rôle que les administrations locales peuvent jouer en prenant l'initiative de promouvoir la voie du démarrage vers la création de la coopérative de territoire.

Développement de l'idée initiale

L'idée est née de la volonté de certaines administrations locales:

1. externaliser certains services publics locaux d'importance économique (par exemple la gestion des déchets urbains, les transports publics locaux), c'est-à-dire capables de générer des profits: dans de nombreux cas, ces services deviennent le produit direct de l'activité exercée par la coopérative de territoire;
2. d'externaliser certains services publics locaux sans importance économique (ex: entretien des parcs publics, des bâtiments d'importance historique, gestion des bibliothèques), qui voient l'organisme public assumer les frais généraux: ces services représentent souvent l'une des activités exercées par la coopérative, mais pas le principal;
3. récupérer des propriétés abandonnées (ex: bâtiments ou terrains) pour mener des activités économiques (ex: tourisme ou agriculture) dont les produits sont vendus sur le marché, générant un double service à la communauté: création d'emplois et prise en charge active du territoire;
4. pour valoriser les biens utilisés pour réaliser de nouvelles activités d'intérêt social et économique, en offrant des services alternatifs à ceux existant dans la zone (par exemple la production d'électricité à partir de sources renouvelables), plus attentifs aux nouveaux besoins locaux et orientés pour combiner économique, environnemental et social .

Community building

Partant de ces objectifs, les administrations locales engagent un parcours de sensibilisation et d'animation territoriale à travers des assemblées publiques et des réunions d'information visant à créer des espaces d'interaction sociale entre les différents acteurs locaux, à reconstruire ou renforcer le sens de la communauté et à promouvoir de nouvelles formes d'auto-entrepreneuriat.

Ce chemin de connaissance mutuelle vise à instaurer un dialogue avec ses habitants pour construire de nouvelles relations de confiance, partager des normes et des règles fonctionnelles pour créer de la valeur sociale et économique. L'objectif est double:

- faire comprendre aux habitants qu'ils peuvent contribuer activement au processus de développement communautaire;
- construire de nouveaux réseaux de relations au sein de la communauté entre les différents sujets qui vivent et travaillent sur le territoire et entre eux et l'administration locale.

Pour atteindre cet objectif, il est avant tout fondamental non seulement de partager une idée, mais surtout d'apprendre à travailler sur les différentes motivations et intérêts présents au sein de la communauté et à les faire converger vers des objectifs et des demandes communs, générant un nouveau sentiment d'appartenance et d'enracinement de sa propre communauté.

En résumé, l'administration locale - à travers des voies d'écoute des problématiques et des

attentes des habitants et la reconnaissance des ressources et opportunités présentes sur le territoire - s'engage à engager un processus de prise de conscience, d'autonomisation et de participation des habitants vis-à-vis de la projet entrepreneurial pour aborder collectivement les problèmes de développement du territoire et les choix concernant les solutions à adopter.

Partage et développement d'un projet entrepreneurial

Une fois les différents acteurs communautaires identifiés et impliqués (individus ou associés dans des groupes organisés, incluant éventuellement des entreprises privées de la zone) et leur sens de la cohésion autour du projet entrepreneurial renforcé, le processus de partage et de comparaison avec eux est initié. le projet lui-même.

Le projet entrepreneurial est discuté, renforcé et ajusté afin d'éviter tout obstacle à son démarrage, son développement et sa maintenance. Cette comparaison donne lieu à l'implication active des différents sujets dans l'identification des ressources (tangibles et immatérielles) que chaque sujet peut apporter au sein du projet entrepreneurial, les différentes phases à mettre en œuvre sont identifiées et planifiées et les engagements que chaque sujet concerné doit être dans l'intérêt de ses propres attentes et de celles des autres.

Perfection et naissance

La dernière phase est celle consacrée à la mise en place de la coopérative de territoire .

Une fois l'idée mise au point, les besoins à satisfaire, les interventions à réaliser, les modalités de réalisation de celle-ci et les ressources nécessaires identifiées, l'administration communale se charge de formaliser le parcours à travers (a) une participation directe à la ou (b) accompagner les personnes identifiées dans le processus de création de la coopérative.

Dans le premier cas, l'administration locale participe à la coopérative de territoire en tant que co-entrepreneur en tant que membre fondateur, prenant une participation dans le capital de l'entreprise.

Dans le second cas, l'administration locale soutient le processus de constitution de l'extérieur, sans devenir membre de la coopérative communautaire. En résumé, il continue son rôle de promotion de la coopérative de territoire à travers des actions de soutien et de facilitation à travers la prise en charge de certains coûts d'organisation de la phase de démarrage, le financement de certaines activités, la mise à disposition de la communauté de biens à la coopérative. la réalisation des activités. L'objectif est de séparer les champs d'action de l'administration locale de ceux de la coopérative et de promouvoir un processus de gouvernance basé exclusivement sur la participation des habitants.

PLAN D'ACTION 2 – Region

Le deuxième cas concerne le rôle potentiel qu'une Région peut jouer dans la promotion et le soutien de la création de nouvelles coopératives des territoires

Développement de l'idée initiale

Les Régions, œuvrant pour le plein développement social et économique de leurs territoires de référence, contribuent à stimuler le système économique régional vers de nouvelles dynamiques de développement pour accroître le bien-être et l'emploi des différentes communautés locales. À l'appui de ces objectifs, l'un des outils est représenté par la mise en œuvre d'initiatives régionales, de mesures et de politiques publiques fonctionnelles au développement des coopératives des territoires.

Souvent, la première action consiste en la création d'annonces publiques et d'avis adressés à tous ceux qui souhaitent présenter des idées d'économie collaborative visant à promouvoir de nouvelles activités économiques, services et initiatives visant à répondre aux nouveaux besoins sociaux et à contrer des problèmes locaux particuliers. Intérêt prioritaire pour la Région. Celles-ci incluent généralement des zones de la région considérées comme marginales en termes sociaux et économiques (par exemple manque / absence de services et présence de marginalisation sociale), telles que les zones montagneuses et intérieures à risque de dépeuplement et les périphéries urbaines.

D'une manière générale, pour stimuler et favoriser la mise en œuvre de projets relatifs à la création d'une coopérative de territoire, ces initiatives prévoient l'octroi de contributions financières pour la création de la coopérative de territoire.

Community building

Outre la promotion du développement d'idées commerciales, les actions mises en œuvre par une Région, souvent en collaboration avec d'autres organismes publics (par exemple les administrations locales, leurs associations, universités) et des organismes privés (par exemple les associations professionnelles), visent également à offrir des opportunités d'interaction entre les habitants pour leur participation directe à l'élaboration de l'idée du projet, dans le but de les impliquer dès le départ dans le processus de création de la coopérative de territoire.

Ces actions se traduisent souvent par des activités de:

- l'animation territoriale, c'est-à-dire l'écoute directe des acteurs locaux à travers l'organisation de rencontres territoriales, de séminaires thématiques, d'ateliers, etc. stimuler et accroître la participation de la population locale, partager des idées et des intérêts et promouvoir des processus d'innovation sociale;
- des formations destinées à des sujets intéressés par leur territoire et désireux de s'impliquer pour initier des actions de changement local visant à renforcer leur tissu social et économique et à définir de nouvelles stratégies et projets de développement durable.

Partage et développement d'un projet entrepreneurial

La phase suivante vise à accompagner les acteurs locaux (institutions, organisations professionnelles et non commerciales, particuliers) qui se sont regroupés autour de l'idée de projet dans l'analyse des spécificités territoriales et des ressources disponibles et dans

l'identification des stratégies les plus appropriées pour réalisation du projet entrepreneurial.

A cela s'ajoute le soutien offert dans le suivi des actions menées par les différentes communautés locales et à les accompagner dans la création de réseaux et d'alliances tant entre les acteurs locaux que supra-locaux (par exemple les associations professionnelles), pour évaluer l'adoption éventuelle de nouvelles les outils (ou le renforcement de ceux existants) nécessaires pour surmonter les problèmes critiques (par exemple, renforcer les compétences entrepreneuriales des acteurs impliqués), à la fois entre les différents territoires afin de partager des idées, des stratégies et des plans d'action, les bonnes pratiques et les problèmes rencontrés.

Perfection et naissance

Une fois le projet entrepreneurial consolidé, la Région procède à l'accompagnement de la naissance de la coopérative communautaire à travers la mise en œuvre (dans certains cas, la mise en œuvre) de réglementations régionales dédiées non seulement au soutien de ces nouvelles formes d'organisation, mais surtout à la reconnaissance de concessions spécifiques. en leur faveur par la Région elle-même, les autorités locales et des organismes spécifiques (ex: service régional de santé) et la création de mémorandums d'accord entre différents acteurs (ex: associations de communes, centres coopératifs, organismes du tiers secteur, associations de catégorie) visant à soutenir, le renforcement et l'amélioration de la coopération de territoire.

PLAN D'ACTION 3 - ANCI

Le troisième cas concerne des organes de représentation publique tels que l'ANCI - Association nationale des communes italiennes est une association - dont l'objectif fondamental est de protéger et de promouvoir les intérêts des communes vis-à-vis d'autres institutions publiques de niveau supérieur, telles que les régions et le Gouvernement, à travers une série de fonctions d'intermédiation entre les Communes et les différents interlocuteurs publics et privés locaux, régionaux et nationaux.

Parallèlement à ces fonctions, l'ANCI mène également une activité de promotion et de valorisation des différents territoires à travers des initiatives destinées aux citoyens pour diffuser la connaissance des institutions locales et stimuler la participation des citoyens à la vie sociale, économique et politique de leurs communautés.

Développement de l'idée initiale

Partant de ces objectifs, l'ANCI agit également sur les différents territoires pour promouvoir de nouvelles formes d'économie collaborative telles que les coopératives des territoires, en encourageant et en favorisant le développement de nouvelles idées commerciales visant à améliorer la qualité de vie des habitants. En général, cette action passe par la construction de réseaux de relations locales, régionales et nationales avec différents publics (par exemple les provinces et les régions) et privés (par exemple les centres coopératifs, les associations environnementales et culturelles).

Community building

L'ANCI joue principalement un rôle de lien entre les organismes publics (Régions et Communes) et la population locale, s'engageant, à travers des initiatives conjointes, à promouvoir et renforcer le dialogue entre les différents acteurs appartenant à une communauté donnée et qui interagissent avec elle.

L'objectif est d'encourager le développement de valeurs partagées, de favoriser la participation de la population locale et de développer ses compétences afin que les habitants puissent apprendre à faire face aux problèmes qui les affectent de manière collaborative. En outre, l'ANCI réalise (le cas échéant) des travaux d'intermédiation et de négociation entre les divergences qui pourraient se développer entre les intérêts de la population locale et ceux des administrations locales.

Cette phase est essentielle pour partager avec les habitants, à travers des réunions publiques, des connaissances sur les coopératives des territoires et les caractéristiques qui les distinguent et pour démarrer un parcours d'information sur les modes de fonctionnement pouvant être mis en œuvre pour le démarrage d'une coopérative de territoire.

Partage et développement d'un projet entrepreneurial

Une fois que la participation communautaire a été stimulée et que les individus qui décident de prendre en charge le projet d'entreprise (groupe de promotion) ont été identifiés, l'idée doit être mise en œuvre et renforcée. Dans cette phase, l'ANCI, toujours avec d'autres acteurs locaux et extra-locaux, entreprend des activités de formation destinées à la fois aux futurs coopérateurs - pour renforcer leurs compétences (ex: gestion, planification, comptabilité, communication) - et

aux administrateurs et agents publics, avec le objectif de développer de nouveaux projets d'entreprise à partir des besoins, des intérêts et des problèmes au sein de leur propre communauté de référence. Ces voies sont pertinentes pour rassembler et interagir avec différents acteurs locaux et pour collecter des informations et des données sur les ressources matérielles de la communauté (par exemple les services fonctionnels, les structures disponibles, etc.), sur sa structure socio-économique (par exemple les problèmes spécifiques de certains secteurs productifs ou groupes de population) et définir les outils / actions que l'administration publique peut mettre en œuvre pour soutenir la constitution ou la consolidation de toute coopérative de territoire.

Perfection et naissance

Cette phase implique l'ANCI dans le renforcement des réseaux de relations existants et ceux activés dans les phases précédentes tant au niveau local et supra-local et dans la mise à disposition de ses compétences pour la création de nouvelles stratégies fonctionnelles de reconnaissance du travail des coopératives des territoires et de promouvoir les actions et les services que ceux-ci mèneront.

PLAN D'ACTION 4 - GAL

Les Groupes d'Action Locale (GAL) sont des partenariats public-privé opérant dans les zones rurales et marginales et sont constitués d'un ensemble de partenaires locaux, représentants d'intérêts publics et privés (autorités locales, opérateurs socio-économiques, associations, etc.), qu'ils se rassemblent pour développer une stratégie commune et un programme de développement rural.

Leur objectif est de développer de nouvelles formes d'intégration sociale et économique grâce à l'implication de divers acteurs locaux.

Développement de l'idée initiale

Les GAL, forts de leur mission, sont des acteurs locaux qui, opérant sur des territoires définis en fonction de leurs caractéristiques naturelles et de leurs problématiques économiques, géographiques et sociales - dépassant ainsi les frontières administratives - deviennent des promoteurs d'interventions et d'actions directes de création et de gestion visant à la construction de projets de pistes de développement communautaire, comme les coopératives communautaires, pour renforcer le capital social présent dans les différents territoires, garantir les services essentiels et favoriser le développement économique.

Community building

Pour favoriser le développement intégré et durable des zones rurales à travers l'implication directe des différents opérateurs locaux, les GAL mènent une action importante d'animation territoriale et de renforcement du tissu social afin de valoriser les connaissances sur les coopératives des territoires et de moduler les intérêts et les interventions des différents acteurs locaux en fonction des caractéristiques et spécificités locales. A travers des tables de travail et des réunions publiques, cette action est essentielle à la fois pour favoriser l'implication active des populations locales, leur faire prendre conscience de leurs capacités et créer un consensus autour de l'idée du projet, et pour intercepter les différents acteurs locaux potentiellement désireux de développer des projets. de coopération de territoire et les ressources nécessaires pour démarrer une coopérative de territoire

Partage et développement d'un projet entrepreneurial

Dans cette phase, les GAL poursuivent leur action d'implication locale en créant des moments et des espaces d'interaction sociale (événements, réunions publiques, formations, etc.) pour faire émerger de nouvelles idées, développer des initiatives et générer une représentation large et équitable des différents intérêts locaux afin de résoudre les différences et les conflits et de promouvoir de nouveaux réseaux de relations à travers une approche de prise de décision participative. Ces rencontres s'adressent à l'ensemble de la population ou peuvent s'adresser à des groupes et secteurs économiques spécifiques (par exemple le tourisme ou l'agriculture) pour favoriser l'établissement de nouveaux contacts par le biais de réunions thématiques, l'organisation de visites ou de débats. Enfin, les GAL s'impliquent également pour proposer une communication professionnelle, à travers les différents moyens de communication mis à leur disposition (réseaux sociaux, mais aussi salons, foires, etc.) pour accroître la visibilité des projets.

Perfection et naissance

La dernière phase voit les GAL s'engager directement, ou en collaboration avec d'autres institutions publiques et privées, dans la mise en œuvre d'appels d'offres pour soutenir le démarrage et le développement de coopératives des territoires et dans la mise à disposition de ressources immobilières et d'espaces abandonnés ou sous-utilisés, avec l'objectif de rendre ce patrimoine fonctionnel pour la création de nouveaux services pour la communauté (ex: lieux de rassemblement social) ou d'activités économiques (ex: hébergement à des fins touristiques) pour soutenir les activités des coopératives des territoires naissantes.

PLAN D'ACTION 5 - Pro loco

Développement de l'idée initiale

Les Pro loco sont des associations locales créées dans le but de promouvoir et de développer leur territoire à travers la mise en œuvre de nombreuses activités qui vont de multiples secteurs: touristique, social, culturel, sportif et environnemental. Présentes au sein des communes ou de leurs hameaux, ces associations représentent souvent un point de référence important pour la majorité de la population locale en tant qu'outil pour répondre à leurs besoins et pour la valorisation et la protection de leurs spécificités locales (ex. traditions populaires, patrimoine historique et artistique).

Grâce à cette fonction reconnue au sein de la communauté, les Pro Locos jouent dans certains cas un rôle crucial dans la gestion des projets de démarrage et la mise en place d'une coopérative communautaire. L'idée découle de la volonté de ces associations de passer d'une action de plaidoyer et de promotion à une action plus entrepreneuriale, donnant vie à des initiatives capables de donner un nouvel élan à leurs communautés à travers un mode nouveau et partagé de gestion économique des mêmes activités (tourisme, culturel, commercial, etc.).

Community building

Pour donner force à cette idée, les Pro Locos entament un processus d'implication et d'activation de la communauté en s'appuyant sur les réseaux relationnels de leurs membres. En fait, les Pro loco sont constituées de différents types de bénévoles qui, en tant que membres de la communauté locale, y vivent et y travaillent déjà en vue de promouvoir le bien-être social et économique de leur territoire.

Le capital social de la Pro loco représente donc le premier outil pour initier l'implication active des habitants. De plus, les Pro loco sont déjà elles-mêmes un lieu d'écoute active du territoire pour identifier les différents besoins et rapprocher les différents intérêts présents dans la communauté. A travers la mise en place d'actions promotionnelles et d'événements cognitifs, dans cette phase la Pro loco agit pour:

- renforcer les liens sociaux entre les membres de la communauté et augmenter les niveaux d'altruisme, de confiance et de propension à l'entraide entre eux;
- identifier les nouveaux sujets à impliquer dans le projet;
- identifier les principaux domaines d'intervention à poursuivre.

Tout cela, dans le but de rassembler et d'aligner la population locale autour de problèmes et préoccupations communs et d'identifier conjointement les défis à relever à travers la mise en place de la coopérative de territoire.

Partage et développement d'un projet entrepreneurial

Dans cette phase, la Pro loco organise des moments d'interaction et de comparaison entre les sujets impliqués dans le processus de coproduction de biens et de services, remplissant une double fonction:

- pédagogique: à travers des rencontres dédiées à l'illustration du projet entrepreneurial, du modèle économique de la coopérative territoire et des éléments de valeur qui sous-tendent ce modèle (coopération, promotion du territoire, bénéfice communautaire, etc.);
- incubation du projet entrepreneurial: pour approfondir les questions les plus pertinentes à poursuivre, imaginer des solutions possibles et des stratégies opérationnelles, stimuler la créativité des participants à partir de leurs compétences individuelles et de leur capacité à apporter et générer des ressources de nature différente.

Perfection et naissance

Enfin, grâce à la fonction sociale qu'ils couvrent, également reconnue en dehors des territoires d'intervention individuels, et à leurs réseaux de relations internes et externes (Union nationale des Pro Loco d'Italie), la communauté initie des voies de collaboration et des accords formalisés avec des organismes publics (ex. régions et municipalités) et des organismes privés (ex. centres coopératifs et associations professionnelles) visant à promouvoir et accompagner la formation de nouvelles coopératives des territoires , en les aidant dans le processus de constitution final.

PLAN D'ACTION 6 - Centrales coopératives (associations professionnelles)

Le plan d'action suivant est dédié aux associations professionnelles du monde coopératif qui, depuis la naissance des premières coopératives des territoires, se sont fortement investies dans la promotion de ce nouveau modèle d'organisation de la production.

Développement de l'idée initiale

Tant au niveau national que régional, ces organisations se sont engagées à mener une série d'initiatives visant à encourager la création de nouvelles coopératives des territoires. L'objectif est de lancer des activités de promotion, d'animation et de sensibilisation à la coopération de territoire comme nouvel outil pour initier des processus de développement local participatif dans lesquels la communauté locale se transforme en sujet actif ou non en simple utilisateur de biens et services. Ces initiatives, qui se traduisent généralement par l'octroi de prêts et des voies d'accompagnement et d'accélération de la nouvelle entreprise coopérative, représentent souvent le point de départ de la naissance d'une idée d'entreprise par des particuliers ou des associés qui décident d'agir pour répondre d'une manière nouvelle aux besoins et les exigences ressentis au sein de leur propre communauté.

Community building

Cette action est exercée par les organisations coopératives régionales. En effet, différents territoires nécessitent des interventions de nature différente en termes de renforcement du tissu social et de développement d'une culture coopérative, comprise à la fois comme une «éducation» aux principes et valeurs de la coopération et comme un processus d'apprentissage de la relation avec les autres en afin de travailler ensemble et de manière constructive pour identifier les problèmes et mettre en œuvre des solutions pour atteindre des objectifs communs. En bref, des formations à l'auto-organisation des habitants sous forme coopérative qui combinent des opportunités d'apprentissage formel et informel.

Parallèlement, les activités menées par les centres coopératifs régionaux se concentrent sur la création d'espaces physiques et virtuels d'interaction sociale (grâce à l'utilisation de différentes plateformes) où des sujets de nature différente (public, privé à but lucratif, privé à but non lucratif, citoyens individuels) peuvent se rencontrer et se confronter en échangeant des idées, des expériences et des opinions avec une certaine continuité. Ces espaces sont fonctionnels pour faire comprendre aux parties impliquées quels sont leurs intérêts et objectifs et comment l'idée d'entreprise est capable de les satisfaire conjointement.

Par ailleurs, des parcours de promotion spécifiques sont créés pour la coopération des territoires sur leurs territoires de référence, afin de faire connaître ce nouveau modèle d'économie collaborative et de faire comprendre aux populations locales la valeur ajoutée qu'il peut apporter en termes de développement économique et social. Ces pistes peuvent concerner l'organisation d'événements publics et de soirées d'information, le développement de collaborations et d'alliances de diverses natures (ex: protocoles d'accord ou accords territoriaux) avec des collectivités publiques tant locales que régionales (ex: communes, ANCI, départements régionaux) et / ou privé (par exemple, associations, mouvements, organes représentatifs) et l'activation de bureaux d'orientation pour impliquer et engager les personnes qui souhaitent développer une idée à transformer en entreprise coopérative et partager des idées et trouver des

ressources à activer.

Partage et développement d'un projet entrepreneurial

Cette phase voit les centres coopératifs engagés dans des activités spécifiques de formation et de tutorat pour:

- actions de soutien / conseil pour l'acquisition des connaissances et compétences de base nécessaires à la définition, la constitution et la gestion de l'entreprise coopérative, ainsi qu'à la recherche de ressources financières;
- consolider l'idée de projet et la transformer en un véritable projet d'entreprise;
- renforcer les compétences des futurs membres de la coopérative dans l'identification des contenus et des modes de fonctionnement essentiels à la mise en place de la coopérative communautaire (par exemple, outils d'implication des parties prenantes, développement de business model et de business plan).

Perfection et naissance

Cette phase voit les centres coopératifs engagés dans l'accompagnement des projets d'entreprise dans le démarrage et la mise en place de la coopérative de territoire.. De plus, en fonction des différents contextes territoriaux, cette phase peut inclure:

- l'accompagnement d'un tuteur dédié et ad hoc pour chaque coopérative de territoire auprès duquel vous pouvez solliciter un accompagnement pratique (ex: rédaction des statuts et des statuts, définition du modèle de gouvernance et attribution des rôles et des postes);
- la mise en réseau à travers une plateforme en ligne des différentes futures coopératives des territoires pour favoriser la connaissance mutuelle et le partage d'idées, de modes de fonctionnement et d'actions à mener sur leurs territoires respectifs;
- le partage des outils opérationnels et des activités menées en collaboration mutuelle (par exemple, des forfaits touristiques) entre différentes coopératives des territoires au sein d'une même région avec les mêmes besoins à satisfaire, mais avec peu d'outils pour pouvoir le faire individuellement.

PLAN D'ACTION 7 - IFaAP

De nombreuses actions menées par les associations professionnelles coopératives sont menées en étroite collaboration avec les institutions financières qui leur sont liées.

Développement de l'idée initiale

Ces institutions interviennent en soutenant économiquement le développement de l'idée de projet d'entreprise. Leur action se traduit, en effet, par l'attribution de primes, de contributions et d'avantages économico-financiers (par exemple, baisse des intérêts sur les hypothèques accordées par les banques locales, décaissements de prêts hypothécaires directs, contributions aux frais de services de conseil fournis par des tiers) visant à stimuler le développement de nouvelles idées de coopératives des territoires et soutenir des actions pour accompagner et soutenir leur naissance.

Community building

Les IFaAP ne traitent généralement pas cette phase de manière isolée, mais soutiennent les centres coopératifs et les autres acteurs institutionnels présents dans la zone pour faciliter les rencontres et les processus d'interaction entre les différents membres de la communauté, en supportant les dépenses nécessaires à leur mise en œuvre. Dans les litiges souvent pauvres en ressources économiques, leur action est fondamentale car, garant d'un soutien financier dans les phases de démarrage et de consolidation de la coopérative de territoire elle représente un élément potentiel d'attraction et d'implication de la population locale.

Partage et développement d'un projet entrepreneurial

Toujours en étroite collaboration avec les autres acteurs institutionnels locaux, les IFaAP organisent et gèrent différents types de formations à destination de la population locale pour consolider le projet entrepreneurial.

Les objectifs concernent principalement:

- encourager les habitants à exprimer leurs idées et opinions et à discuter des problèmes existants / émergents avant la mise en œuvre du projet;
- former les personnes intéressées par la création de la coopérative communautaire d'un point de vue professionnel, technique, administratif et communicatif.

Perfection et naissance

Cette phase voit l'IFaAP s'engager à financer des actions spécifiques visant à favoriser le développement et la consolidation des coopératives des territoires à travers:

- mise en place de fonds ad hoc pour financer le démarrage de la coopérative de territoire ;
- fourniture de garanties pour faciliter l'octroi de prêts;
- décaissement de prêts, avances, hypothèques, subventions pour frais, intérêts, etc.
- souscription de titres de créance et création d'instruments financiers pour un meilleur accès au crédit;
- assistance financière et services de conseil.

ACTION PLAN 8 – Coopérative existante

Les coopératives des territoires peuvent aussi naître grâce à l'action menée sur le territoire par des coopératives déjà existantes qui, en mettant en œuvre leurs activités et surtout leur manière d'interagir avec d'autres acteurs locaux, décident d'élargir de nouvelles stratégies de développement social et économique au sein de son territoire de référence.

Développement de l'idée initiale

Dans ce cas, l'idée initiale représente l'évolution de modèles coopératifs déjà existants pour renforcer leurs actions sur leur propre territoire à travers la recherche de nouvelles collaborations avec une variété d'acteurs (locaux et autres) à travers lesquels initier à la fois de nouvelles transactions de marché et véhiculer des éléments de connaissances (tacites et codifiées) et de pratiques opérationnelles capables d'améliorer leurs performances en termes d'efficacité et de durabilité sociale. Cette idée se traduit:

- en interceptant les nouveaux besoins émergents au niveau local;
- en augmentant la variété et la qualité des biens et services offerts par la création de nouvelles activités sociales et économiques;

Community building

La capacité d'innovation d'une coopérative déjà existante peut être facilitée ou entravée par les mécanismes sociaux et institutionnels qui distinguent une communauté donnée, qui peuvent présenter différents degrés d'ouverture / fermeture vers l'adoption de nouveaux modèles de production et de consommation, préférant garder la pré- ceux existants.

Pour faire comprendre à la communauté locale le processus d'évolution du modèle coopératif existant et lancer un processus de changement culturel du système de relations sur le territoire, les principales actions sont divisées en:

- diversification des secteurs d'activité et multiplication des domaines d'intervention pour promouvoir de nouvelles opportunités d'interaction sociale et créer de nouveaux réseaux de relations socio-économiques entre les organismes publics, les organisations privées et les habitants, en encourageant une culture de réciprocité et de confiance;
- le renforcement des diverses activités sociales et économiques présentes dans la zone à travers la construction de mécanismes de réciprocité et de compensation entre les activités marchandes (par exemple touristiques ou agricoles) et non marchandes (par exemple la protection sociale ou les services de loisirs), généralement séparés également par un point de gestion vue.

Partage et développement d'un projet entrepreneurial

Pour mener à bien le projet de mise à l'échelle de la coopérative préexistante, il est essentiel d'agréger autour d'elle différents partenaires avec lesquels partager des connaissances, des informations et des pratiques pour créer un vaste projet de développement économique, social et environnemental du territoire et s'étendre. les chaînes de production et la distribution des biens et services et la valeur qu'ils génèrent. Un objectif qui est poursuivi en interceptant les organismes

publics locaux (pour étendre leurs activités dans les communes voisines), les entreprises à but lucratif et non lucratif opérant dans la région (mise en réseau de différentes activités) et les groupes de bénéficiaires / consommateurs intéressés par de nouvelles solutions aux problèmes locaux.

Perfection et naissance

Dans ce cas, l'amélioration du projet entrepreneurial prend la forme de donner vie à un modèle coopératif de territoire capable de fonctionner comme un «agent de développement local» capable de donner une vision à un modèle de développement «total» du territoire, dans lequel les différents acteurs locaux trouvent dans la coopérative un outil de participation et de collaboration locale qui est fonctionnel pour réaliser des projets et des objectifs communs, augmentant la capacité d'innovation et la compétitivité commerciale de l'ensemble de la communauté locale.

PLAN D'ACTION 9 - Habitants individuels

Développement de l'idée initiale

L'idée de démarrer un projet de création d'une coopérative communautaire se développe souvent à partir d'un groupe composé d'un petit nombre de personnes qui ont décidé de prendre le risque commercial et de s'organiser pour promouvoir le développement socio-économique de leur propre communauté. Une minorité active orientée vers le développement d'une nouvelle vision du contexte autour duquel engager d'autres interlocuteurs.

Les raisons qui poussent ce type de groupe promoteur peuvent être de différents types:

- naturel: lié à des chocs endogènes (par exemple, tremblement de terre) ou à la volonté d'améliorer la qualité / durabilité de l'environnement, à travers une autre manière d'utiliser les ressources naturelles disponibles;
- économique: lié à la nécessité de créer de nouveaux emplois, à la volonté de changer le business model actuel, mais aussi de pouvoir intercepter des ressources publiques ou privées (par exemple des appels d'offres) indispensables pour démarrer des processus d'innovation sociale, économique et environnementale (par exemple organique production vs agriculture intensive).
- Social: pour garantir la fourniture de services qui ne sont pas présents (ex: santé, éducation, loisirs, culture, mobilité, communication, etc.) ou pour améliorer les services existants;

Community building

Avant de réaliser son idée d'entreprise, le groupe promoteur doit établir un dialogue avec les autres membres de sa communauté locale pour leur faire comprendre les objectifs du projet d'entreprise et son potentiel pour le développement de la communauté elle-même. Les méthodes et les délais pour atteindre cet objectif sont influencés par le niveau préexistant de cohésion sociale au sein de la communauté. Le projet de création d'une coopérative de territoire peut à la fois favoriser l'interaction entre différents sujets et renforcer les liens sociaux de réciprocité et rencontrer la résistance de certains membres de la communauté locale. Pour surmonter ces problèmes, il est essentiel de reconstruire le tissu social et les formes de solidarité entre les individus à travers la promotion d'espaces d'interaction sociale (par exemple, réunions publiques, événements, fêtes locales) visant à encourager les processus collectifs de démocratie participative et de nouveaux comportements collaboratifs entre différents les acteurs locaux, afin d'accroître la prise de conscience et la coresponsabilité à participer activement au processus de développement, chacun selon ses capacités et ses moyens.

Partage et développement d'un projet entrepreneurial

Une fois que les problèmes de cohésion sociale au sein de la communauté ont été surmontés, la propension à l'esprit d'entreprise du groupe promoteur est une condition fondamentale pour la création de l'entreprise, mais pas suffisante pour qu'elle soit véritablement communautaire.

Partant d'une analyse des forces et faiblesses existantes dans la zone, l'idée doit d'abord être partagée et comprise par les autres membres et sa réalisation dépendra de l'engagement et des méthodes de promotion de l'idée au niveau local. L'implication des différents acteurs. Dans le

processus de discussion et de collaboration avec la communauté, afin que la participation s'étende en son sein, le groupe promoteur doit donc assumer la responsabilité de:

- trouver les outils adaptés pour démarrer un processus de participation active des habitants et les impliquer (à des degrés et méthodes différents selon les différents sujets) dans l'entreprise ou ses activités et en faire des co-planificateurs et co-promoteurs de la coopérative communautaire (engagement des parties prenantes);
- démontrer les avantages du processus participatif à travers des éléments tangibles (par exemple la création de nouveaux emplois ou de nouveaux services);
- démontrer que la coopérative de territoire s'occupe des problèmes de l'ensemble de la communauté et pas seulement de certaines catégories de personnes ou de secteurs d'activité.

Perfection et naissance

Une fois l'idée partagée et la communauté s'appropriant le projet entrepreneurial, il faut travailler pour augmenter les compétences techniques des futurs membres de la coopérative de territoire et trouver les ressources (humaines et économiques) pour démarrer la constitution de la coopérative de territoire même et les actions que cela doit mener.

Cette phase pourrait comprendre des périodes d'accompagnement à la formation économico-managériale du groupe promoteur et de certains membres de la coopérative à réaliser en collaboration avec les centres coopératifs régionaux et les différentes institutions publiques opérant dans la zone et désireuses de soutenir le processus de création de l'entreprise.